



Une force à vos côtés

Coronavirus : informations pratiques, restons en contact

Durant plusieurs jours, nous allons devoir travailler dans des conditions difficiles. Nous pensons surtout aux collègues (Framatome, Synergie, prestataires) dont l'activité nécessite une présence physique à leur poste, ou à ceux qui, étant d'astreinte, doivent pouvoir à tout moment se rendre à la Tour.

Prenez soin de vous et des vôtres pour enrayer cette épidémie et retrouver au plus vite notre liberté aujourd'hui entravée.

La CGT se réorganise pour pouvoir être au rendez-vous de ses responsabilités démocratiques et sociales.

Nous nous tenons à vos côtés pour vous informer et vous conseiller durant cette période. Nous mettrons sur nos sites les informations à jour dès qu'elles seront consolidées (cgt.fr, ugict-cgt.fr, cgt-framatome.org).

Nous vous invitons aussi à diversifier vos sources d'informations : certaines sont accessibles depuis le site « veille média » mis en place par la CGT (<https://www.inforamacgt.com/>), ou par exemple lundi.am, nantes-revoltee.com. Enfin, France-Culture propose sur son site des « Radiographies du coronavirus » : <https://www.franceculture.fr/emissions/coronavirus-radiographies-podcast>

Pour toutes questions relatives à vos droits durant cette période, contact : ds-courbevoie@cgt-framatome.org
Vos élus et mandatés CGT dans Framatome Courbevoie et Edvance : benoit.robin@framatome.com,
beatrice.galicier@framatome.com, florian.faussemagne@framatome.com, lydia.pasquale@framatome.com,
laurent.solignac@edvance.fr

Le point sur l'établissement de Courbevoie

La direction de l'établissement a convoqué un **Comité Social et Economique extraordinaire le 17 mars**, qui s'est déroulé par conférence téléphonique. Elle a informé les élus que le lundi 16 mars il y avait eu 600 entrées dans l'établissement. Elle a annoncé que l'entrée dans l'établissement serait désormais soumise à une autorisation, mais elle a aussi admis en avoir **beaucoup**.

La CGT a demandé à plusieurs reprises sur quels critères étaient définies ces autorisations, sans obtenir d'autre réponse que le fait que les demandes sont faites au niveau des BU. Or, quelles activités de l'établissement Framatome Courbevoie et d'Edvance sont essentielles actuellement ?

Pour la CGT, ce sont **les activités qui permettent le fonctionnement des services nécessaires à la population pendant le temps de cette pandémie** : l'équipe de crise en lien avec EDF et avec les sites de production (Seveso), le suivi des sites en production et les astreintes de maintien en état de l'établissement.

La direction doit relaxer les priorités des autres dossiers et permettre à chacun de faire face à cette situation inédite avec ses possibilités et ses limites (voir plus loin notre article sur le télétravail). Un peu de confiance dans les salariés et leur conscience professionnelle, et de la vigilance pour que cette conscience professionnelle ne fasse pas prendre des risques inutiles.

Mardi 17 mars, environ 200 personnes s'étaient déplacées, et le Mercredi, 48 personnes dont la moitié sont des prestataires des services informatiques. La direction s'est engagée à diminuer encore la présence dans la tour en augmentant les moyens de travail à distance. Vendredi,

Concernant les paies, la direction a annoncé qu'elles seraient versées, elle a aussi confirmé que les opérations salariales seraient maintenues.

Le point dans Framatome

Sur plusieurs sites, la CGT a constaté que la déclinaison des mesures exceptionnelles de protection contre le COVID19 laisse plus qu'à désirer. A différents niveaux, il y a eu des tentatives de « continuer comme si de rien n'était ». Si les sites d'étude sont placés en télétravail

La CGT a décidé de mettre en place une coordination des sites en lien avec nos collègues d'EDF, pour vérifier que la direction agit bien au niveau nécessaire dans cette situation.

Pour plus d'informations, voir notre Communiqué de Presse et le Tract de la CGT Framatome, parus le 23/03/2020.

Le point à l'échelle nationale

Dans cette période de choc, le gouvernement continue de gouverner, c'est à dire à mentir et à se contredire. d'un côté, il fait miroiter la possibilité de nationaliser certaines entreprises, d'inventer de nouvelles « solidarités », bref de repenser complètement le monde dans lequel nous vivons, il a proposé, via l'article 17 du projet de loi sur « l'état d'urgence sanitaire » de permettre aux employeurs de :

- « modifier des conditions d'acquisition des congés payés » : dans quel sens ? Nous ne croyons pas à la 6^{ème} semaine !
- « permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prises d'une partie des RTT et des CET. Pour les jours de congés, un accord reste nécessaire ;
- « permettre aux entreprises de secteurs particulièrement nécessaire à la sécurité de la nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger de droit aux règles d'ordre publique et aux stipulations conventionnelles relative à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical », cette disposition n'étant limitée que par le droit européen : 48 heures par semaines.

Le Président et le Premier Ministre n'ont pas tenu un discours assez clair vis-à-vis des entreprises qui ne sont pas vitales à la vie quotidienne de la population et déjà le patronat, Medef en tête, tente de s'engouffrer dans cette brèche. Ce n'est pas acceptable !

Le gouvernement envoie aussi des consignes contradictoires en prétendant publiquement qu'il faut d'un côté légiférer sur les promeneurs de la côte bretonne, tout en fermant les yeux sur les entreprises qui maintiennent leurs activités sans mettre en place des conditions sanitaires correctes.

La construction d'un bateau, d'une voiture, d'une maison... ne peuvent-ils donc pas être décalés dans le temps ? Cela nécessite-t-il de faire courir des risques au personnel soignant et à toutes celles et ceux qui ne pourront être pris en charge de manière optimum ?!

Le gouvernement, encouragé par le MEDEF, persiste à confondre « essentiel » et « vital ». La CGT demande que les organisations syndicales et patronales ainsi que le gouvernement listent ensemble les entreprises et les activités **vitales**, que celles-ci s'engagent à protéger leurs salariés, tant par la fourniture d'équipements individuels que par la mise en place de mesures collectives, et que les autres diffèrent toutes leurs activités avec paiement des salariés.

Au vu de la promptitude de la direction à suivre les consignes du gouvernement, surtout lorsque celles-ci facilitent la « continuité des activités économiques », nous ne doutons pas qu'elle s'emploiera à mettre en œuvre les points négatifs pour les salariés de la loi d'urgence. **Nous vous appelons donc à la vigilance : pendant que chacun s'efforce de faire face et fait son possible, ne nous laissons pas voler nos conquêtes sociales au nom de l'« effort de guerre » !**

Télétravail : faut bien... mais bon !

La conscience professionnelle et le sens de l'intérêt général suffisent à l'engagement du monde du travail.

Cette crise ne doit pas être considérée comme une « opportunité agile », alors que dans le même temps, les promoteurs de l'« agilité » ont, par leurs décisions, réduit les moyens d'agir de notre système de santé en cas de crise sanitaire.

**Dans un tel contexte, employer l'expression « chaîne de valeur » est surréaliste. Et entendre en réunion de la CSSCTC que « la priorité est l'activité de l'entreprise » et que « d'attraper le coronavirus n'est pas grave » est inacceptable. La situation exceptionnelle actuelle est-elle « l'occasion de déployer de nouveaux modes de fonctionnement efficaces » ?
NON !**

Les mesures pour limiter la propagation du virus sont absolument nécessaires et doivent se décliner à tous niveaux. **Pour la CGT, le choix est clair** : protéger les populations, et d'abord les plus fragiles, doit guider les prochaines décisions. L'exemplarité est aussi le seul moyen de convaincre les individus d'être eux-mêmes responsables.

La CGT prend donc ses responsabilités : nous avons toujours été réticents au télétravail, mais il n'existe actuellement pas d'autre moyen de protection pour permettre d'assurer les activités essentielles décrites plus haut tout en limitant les contacts entre personnes pour stopper la propagation de cette pandémie.

Cela signifie que le travail collectif présentiel doit être réduit aux seules activités à la fois prioritaires et ne pouvant être exercées en télétravail. Nous n'en avons pas pour autant changé d'avis sur le sujet, sans compter que (cf. article ci-après), l'expérience que nous vivons aujourd'hui montre clairement les limites du télétravail.

Comme vous avez pu le constater, **tous les canaux de connexion mobilisés pour le télétravail sont saturés.** Des moyens sont déployés pour y pallier. Cela dit, soyons réalistes, quels est le dimensionnement des réseaux actuels ? Quels sont les besoins vitaux à satisfaire en cas de saturation ?

Là aussi, la réponse est claire, ce ne sont pas **tous** les télétravailleurs, **la priorité va aux services de santé et de protection civile.** Il est à ce jour difficile d'avoir une garantie sur les capacités du réseau (à l'heure où nous écrivons, Netflix est bridé). Alors prenons notre mal en patience.

Il s'agit aujourd'hui de respecter le confinement et surtout de prendre soin de nous et de nos proches. Dans la mesure du possible, et d'après les mots mêmes du Président de la République, nous devons également créer de nouvelle solidarité et consolider celles déjà existantes : aide aux personnes vulnérables, mutualisation des courses alimentaires, organisation du partage de nourriture, de jeux, de livres...

Les salariés ne doivent pas payer les conséquences de cette crise

Il y aura un après et la CGT sera vigilante quant aux conséquences de la crise sur les salariés. Nous avons déjà interpellé la direction sur des sujets comme l'intéressement, etc (cf. notre Lettre Ouverte). Mais ceci n'est qu'un aspect du problème...

Sur tout le territoire français, depuis maintenant près de deux semaines, de nombreux salariés sont, au mieux en télétravail, au pire ont tout bonnement perdu leur emploi. Au-delà de l'angoisse terrible que suscite cette épidémie, notamment pour les plus fragiles et les plus âgés, c'est le spectre d'une crise économique et sociale majeure qui se dessine.

Si depuis 2008, on guettait quelle bulle spéculative allait provoquer le prochain effondrement boursier, bien rares sont les spécialistes « toutologues » (qui dissertent à l'envie sur les plateaux de télé) à s'être émus de l'hyper-dépendance et de la fragilité de notre industrie, avec ses usines délocalisées à tout va.

Dès que les masques FFP2 ont commencé à manquer, les admirateurs du libéralisme se sont réveillés avec des états d'âme en se demandant si ce virus n'allait pas devoir inciter nos économies à relocaliser...

Tout en nous décrivant la dégringolade des actions à travers le monde, sans bien sûr nous expliquer que, si les places financières viennent de brûler des milliards, c'est parce que les financiers ont d'abord réalisé leurs bénéfices en pariant, et même en spéculant sur cette chute.

Et si nous ne sommes pas vigilants, lorsque Covid 19 aura passé, les gouvernements libéraux comme le nôtre s'accorderont pour mutualiser les pertes et faire payer aux peuples l'addition qui s'annonce très, très lourde.

Les prémices sont déjà visibles, cf. paragraphe « Le point à l'échelle nationale ». La crise de 2008 n'a-t-elle pas servi à justifier la dérégulation actuelle du marché du travail ?

En attendant, cette fois, c'est l'économie réelle qui va souffrir à nouveau. A la fois de cet effondrement mais aussi de l'arrêt des activités, qui va fragiliser et saper d'abord les entreprises les plus fragiles et les salariés les plus précaires. Face aux pressions financières, nous aurons à faire primer l'intérêt général et la sécurité des salariés.

En silence, nombre de périodes d'essai ont déjà été interrompues, nombre de CDD, de contrat d'intérim, non renouvelés. Que dire de la situation des indépendants, au cœur du modèle de la « *start-up nation* » que l'on nous avait tant vanté ? Pour celles et ceux déjà au chômage, retrouver un emploi dans ce contexte est tout bonnement impossible.

Suite à l'exigence portée par la CGT et l'ensemble des organisations syndicales, nous avons gagné le report au 1^{er} Septembre de la réforme de l'assurance chômage, ainsi d'ailleurs de celle des retraites, sur laquelle le combat n'est pas terminé. . C'est une première brèche pour gagner le retrait de ces réformes injustes.

Autre mythe, celui du télétravail en gardant les enfants. Les femmes qui assument toujours 73% des tâches domestiques, apprécient déjà ! Pas question que certains employeurs peu scrupuleux en profitent pour mettre en place des mesures disciplinaires contre celles et ceux qui ne pourraient plus travailler du fait de leur charge de famille !

Cette épidémie arrive aussi hélas dans un paysage sanitaire en crise profonde. Voilà un an que les professionnels de l'hôpital crient leur détresse, leur rage de ne pas pouvoir soigner correctement sans être entendus ni soutenus par ce gouvernement. Ces professionnels, aujourd'hui aux avant-postes de l'épidémie, ne sauraient se contenter de phrases creuses, d'encouragements lénifiants. Ils manquent de tout, à commencer par les moyens les plus élémentaires pour éviter d'être contaminés et de contaminer eux-mêmes. Ils manquent de bras, de lits, d'appareillages...

Hélas, le chèque en blanc annoncé par Emmanuel Macron risque de ne pas suffire ou d'arriver bien tard pour faire face et l'angoisse des soignants est d'abord d'avoir à gérer la pénurie. Quand Covid-19 sera passé, nul doute que la rage des soignants explosera de nouveau.

Une période inédite s'ouvre. L'isolement nécessaire d'un point de vue sanitaire peut être très dangereux d'un point de vue démocratique et social. L'accès à l'information, la transparence et la liberté d'expression vont être déterminants pour protéger nos droits démocratiques les semaines à venir.

COVID-19 : les mesures mises en place

Le détail des mesures qui sont mises en place est disponible sur le site de la CGT : <http://cgt.fr>.

Après celles publiées le 13 mars, vous trouverez notamment des informations sur :

- Le droit de retrait,
- Le télétravail,
- Le chômage partiel,
- La garde d'enfants,
- La rupture du contrat de travail
- ...